

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-6 :

Avenant n° 3 au marché 1014 : entretien, maintenance et réparations du parc de véhicules et de leurs équipements et des équipements de collecte fixes ou mobile du Pôle Gestion des Déchets.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Budget Primitif 2014,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau du 27 juin 2011 portant attribution du marché 1014,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 novembre 2014 portant avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 3 au marché d'entretien, maintenance et réparations du parc de véhicules et de leurs équipements et des équipements de collecte fixes ou mobile du Pôle Gestion des Déchets,

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les crédits nécessaires à la réalisation de la programmation des entretiens curatifs et préventifs des véhicules tels que prévus jusqu'au 31 décembre 2014,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au marché relatif aux prestations d'entretien, maintenance et réparations du parc de véhicules et de leurs équipements et des équipements de collecte fixes ou mobiles du Pôle Gestion des Déchets, cet avenant venant augmenter le marché de 78 250 € HT supplémentaires, soit 15 % du montant maximum initialement fixé à 2 655 000 € HT sur la totalité de la durée initiale du marché (36 mois).



Pour extrait conforme
Metz, le 2 décembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Avenant n° 3 au marché n° 1014
Entretien, maintenance et réparations du parc de véhicules et de leurs équipements et des équipements de collecte fixes ou mobiles du Pôle Gestion des Déchets

Entre

Metz Métropole - Communauté d'Agglomération dont le siège social se situe 11, Boulevard Solidarité à METZ, représentée par son Président, **Monsieur Jean-Luc BOHL**, autorisé par **Délibération du Bureau** en date du 1^{er} décembre 2014,

d'une part,

Et

Le garage de la Feltière, dont le siège social se situe 17 boucle des Dinandiers 57290 FAMECK, représentée par **Monsieur Fernand BETSCH**,

d'autre part.

PRÉAMBULE

Le marché 1014 a été notifié le 30 août 2011, pour une durée de 36 mois. Il a pour objectif de maintenir en état de fonctionnement, l'ensemble du parc de véhicules affecté à la collecte des déchets ménagers des communes de Metz Métropole, ainsi que les équipements de collectes tels que les bennes à encombrants ou les bornes d'apport volontaire.

Le marché a fait l'objet d'un premier avenant prévoyant des prestations complémentaires.

Un second avenant a prolongé la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2014 et augmenté le montant maximum du marché à 2 975 000 € HT sur 3 ans.

La programmation des interventions prévues sur le parc jusqu'au 31 décembre 2014 fait apparaître un besoin complémentaire de 78 250 € HT afin d'assurer la continuité de service.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Compte tenu des éléments évoqués en préambule, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum du marché.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIÈRE ET MONTANT DU MARCHÉ

Les prestations du marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Montant minimum annuel : 500 000 € HT, montant maximum annuel : 885 000 € HT

Soit pour la durée total du marché un maximum HT de $3 * 885\ 000 = 2\ 655\ 000$ €.

Le montant maximum annuel est porté à 1 283 250 € HT pour la dernière année, soit + 398 250 € HT.

Le montant total du marché (montant initial + présent avenant) s'élève à :
 $885\ 000 * 2 + 1\ 283\ 250 = 3\ 053\ 250$ € HT sur 3 ans.

Le pourcentage d'augmentation intégrant le présent avenant est donc de 15 %.

ARTICLE 3 : MARCHÉ INITIAL

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait en un exemplaire original,

À Metz, le

Metz Métropole
Le Vice-Président délégué

Garage de la Feltière

Alain CHAPELAIN
Maire de Longeville-lès-Metz

Le Responsable